

Encore un squatteur qui va s'en sortir impuni !



Encore une histoire de squatt ! Cette fois il s'agit de Martine, 75 ans, qui se retrouve à la rue parce qu'un squatteur occupe sa maison ! Cette fois, cette dame qui devait s'absenter pour rejoindre sa nièce installée en Guyane, a loué le rez-de-chaussée de sa maison. Elle revient au bout de 18 mois et constate que ce locataire, ne payant plus ses loyers depuis bien longtemps, occupe désormais la totalité de la maison et ce sans aucun bail ! Elle lui demande donc de quitter les lieux, ce qu'il refuse bien évidemment. On le comprend, être logé gratuitement, cela ne se refuse pas. Elle n'a alors d'autres solutions que de déposer une plainte. L'affaire passe au Tribunal et est mise en délibéré jusqu'au 5 Novembre. Persuadée que le juge va prononcer l'expulsion, elle reprend peu à peu espoir. Sauf que le 5 Novembre, nous sommes rentrés dans la période hivernale, et cet abruti de juge (encore un !) l'autorise à récupérer non pas son bien, mais uniquement l'étage qui n'avait pas fait l'objet d'aucun contrat de location ni de bail !

Selon le juge, Martine doit cohabiter avec le squatteur qui l'a délogée de sa propre maison (Reportage)

Cette décision autant débile qu'ubuesque obligerait Martine à cohabiter avec ce squatteur qui l'a délogée de sa propre maison, celui-ci continuant à occuper le rez de chaussée sans aucun titre et bien entendu sans payer de loyer !

Heureusement des gens bénévoles se mobilisent pour lui venir en aide, et remettent sa maison en état afin qu'elle puisse retrouver un logement décent, car ce genre d'ordures, non seulement rentre chez vous sans payer de loyer, mais salope tout, détruit tout et généralement quitte les lieux une fois qu'ils ont rendus la maison inhabitable. Je crois qu'ils doivent sortir de leur jungle natale, car même si votre bien comme tous les biens de nos jours sont équipés de toilettes, il prennent un malin plaisir à chier au milieu des pièces. Evidemment ils ne font même pas la vaisselle, car ils font leur bouffe chaque jour dans des plats différents, qu'ils entassent au fur et à mesure, laissant les restes qui moisissent dans les plats et les casseroles. Bref lorsque vous reprenez possession de vos biens, c'est un chantier incommensurable, et parfois il est nécessaire de faire passer des sociétés spécialisées pour tout désinfecter et une société de dératisation d'où la nécessité d'intervenir très vite !

Jugez plutôt : la loi dit que pour faire expulser quelqu'un de chez vous il faut prouver que vous êtes propriétaire. Pas facile si tous vos papiers sont chez vous. Apporter la preuve que votre bien est squatté (constat d'huissier), déposer plainte, prendre un avocat, car eux en ont des commis d'office. Moi, lorsque cela m'est arrivé, ils avaient même affiché le courrier de leur avocat mentionnant le texte de loi qui menaçait toute personne qui expulserait ces gens qui occupent les lieux sans aucun contrat ! Votre avocat doit alors saisir le juge des référés qui nommera un huissier qui

remettra au squatteur la convocation à l'audience une fois que celle-ci aura été fixée.

Ce n'est pas terminé, une fois la décision du juge rendue et pour peu qu'elle vous soit favorable, ce qui est loin d'être automatique, car parfois ils sont tellement cons comme dans le cas de Martine, il faut la faire signifier aux squatteurs, qui ont alors un mois pour quitter les lieux. S'ils ne quittent pas les lieux, un huissier devra alors lui délivrer un commandement de quitter les lieux sans délai. S'ils n'obtempèrent pas, l'huissier doit alors demander au préfet le concours de la force publique pour l'expulser manu militari. **Délai de l'opération entre 3 et 6 mois durant lequel vos charmants squatteurs auront eu tout le temps de transformer votre logement en taudis insalubre !**

De guerre lasse, Martine a négocié avec son squatteur. Elle abandonnait toute poursuite et s'engageait à ne pas réclamer l'arriéré de loyer, ni les consommations de gaz, d'électricité et d'eau ni de téléphone, moyennant quoi il quittait les lieux séance tenante. Une bonne affaire pour cette ordure qui a été logé, chauffé, éclairé durant presque deux ans sans déboursier un seul centime. je comprends cette femme de 75 ans qui n'avait pas beaucoup d'autre solution.

Cependant, vu l'expérience que j'ai sur ces problèmes de squatt, je ne préconise pas du tout cette solution. Moi, j'ai employé une autre manière, certes complètement hors-la-loi et bien plus « cowboys ». C'est d'aller sur place avec quelques amis n'ayant pas trop froid aux yeux, d'entrer chez vous par effraction et **de foutre tout le monde dehors**, car je ne sais pas ce que l'on risque judiciairement en agissant de la sorte, **mais de toutes façons cela coûtera bien moins cher que de refaire votre logement du sol au plafond.**

C'est la méthode que j'ai employée en Août 2020 : le problème a été réglé en 2 h et je n'ai **plus jamais entendu parler de rien !**

Patrick Jardin